

Séance du 31 janvier 2026

L'an deux mille vingt-cinq et le dix-sept du mois de janvier à dix heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 12/01/2026, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Janine AMAR, Maire.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal	7
En exercice	6
Qui ont pris part à la délibération	6
Date de la convocation	12/01/2026

Présents : Mesdames AMAR Janine et ROUSSIN Christine, Messieurs BASQUIN Lilian, LIEVAUX Émilien, MIRANDA Raphaël

Excusés : BROCHEC Frédéric, pouvoir donné à Raphaël MIRANDA

Secrétaire de séance : BASQUIN LILIAN

Objet : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 17/01/2026

Délibération n°2026-01-02

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-15,

Vu le projet de procès-verbal,

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal, qui s'est tenue le samedi 17 janvier 2026, a été établi par le secrétaire de séance désigné en la personne de Lilian BASQUIN.

Il convient à ce titre que les membres du Conseil valident le procès-verbal ou demandent à le modifier.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,
VALIDE le procès-verbal du Conseil Municipal du 17 janvier 2026

POUR : 6
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0



Le Maire de Valouse,
Janine AMAR